

Fiche 5

Les réunions syndicales

Les réunions sont au cœur de notre pratique syndicale, il est utile de se réunir régulièrement, entre syndiqués ou avec l'ensemble des agent.e.s. Le débat doit permettre de faire évoluer notre positionnement, nos revendications et notre fonctionnement. Il doit également permettre de présenter notre action, notamment dans le cadre de la préparation d'un comité social d'administration (cf.infra) ou suite à une audience auprès de la direction.

Cette réunion peut se faire entre adhérent.e.s (on peut alors parler de réunions statutaires : réunion de bureau, congrès, assemblée générale du syndicat...) ou être ouverte à l'ensemble des membres du personnel (AG ou HMI).

Si cette réunion se déroule durant leur temps de travail, il sera nécessaire d'avoir soit une autorisation spéciale d'absence syndicale (cf infra ASA) soit être organisée dans le cadre des heures mensuelles d'information syndicale (cf. infra).



⇒ Organisation d'une réunion syndicale à destination des adhérent.e.s (AG, réunion locale, régionale...)

Il convient d'informer la direction du service d'une réunion syndicale qui se tiendrait dans les locaux du service et de faire une demande pour disposer d'une salle de réunion (une semaine avant la date envisagée). Il est également possible de se tourner vers les unions locales ou départementales CGT pour organiser des réunions en dehors des locaux du SPIP. Vous pouvez trouver les coordonnées de vos unions

ici : [La CGT près de chez vous | CGT](#) N'hésitez pas à les solliciter, ça crée du lien, ça permet de mutualiser mais aussi d'avoir accès à différentes ressources.

Lorsque ces réunions se tiennent pendant les heures de service, il convient de prévoir les autorisations d'absence syndicale (ASA 16 ou ASA 13 par exemple) car seuls les agent.e.s n'étant pas en service ou bénéficier d'une autorisation d'absence de ce type pourront y participer.

Pensez également à prévoir un ordre du jour et à préparer les points envisagés. Préparer l'animation de la réunion en prévoyant du temps pour les débats et les questions.

La prise de notes n'est pas toujours facile mais elle sera indispensable pour établir un compte-rendu qui pourra être éventuellement diffusé et devra être archivé. Une personne peut être désignée pour le faire.

Présenter la CGT Insertion probation

Dans le cadre d'une réunion visant à présenter notre organisation, vous pouvez bien entendu utiliser et diffuser les supports dont nous disposons : communiqués, journaux, brochures, fiches RH, vidéos ...

⇒ Les heures mensuelles d'information syndicale (HMI)

Les HMI sont demandées et organisées par les organisations syndicales représentatives **pendant les heures de service**.

Sont considérées comme représentatives, les OS ayant en outre situation au moins un siège au CSA ministériel. La CGT étant dans ce cas, chaque syndicat CGT IP peut organiser une HMI dans son service.

Comme son nom l'indique, l'HMI est en principe d'une durée d'1h/mois mais, sous réserve des nécessités du service dûment motivées, elles peuvent être regroupées par exemple en cas de dispersion de services. Il est donc possible de regrouper les HMI d'un trimestre en une réunion d'information de 3h.

Chaque agent a droit de participer, **dans la limite de 12 heures par an**.

☑ Démarches

La demande est à formuler par écrit auprès du/de la Directeur.ice du SPIP, une semaine avant la date de la réunion. Ne pas oublier de préciser la date et l'heure de la réunion et de demander la mise à disposition d'une salle.

Fiche 5

Les réunions syndicales

Il est possible de convier un ou plusieurs représentants syndicaux extérieurs au service, il suffit d'informer la direction au moins 24h avant la date de réunion. L'accès aux locaux est alors de droit.

Les collègues qui souhaitent participer devront informer la hiérarchie de leur intention de participer afin de bénéficier d'une autorisation d'absence le temps de l'HMI. Cette information peut se faire par mail.

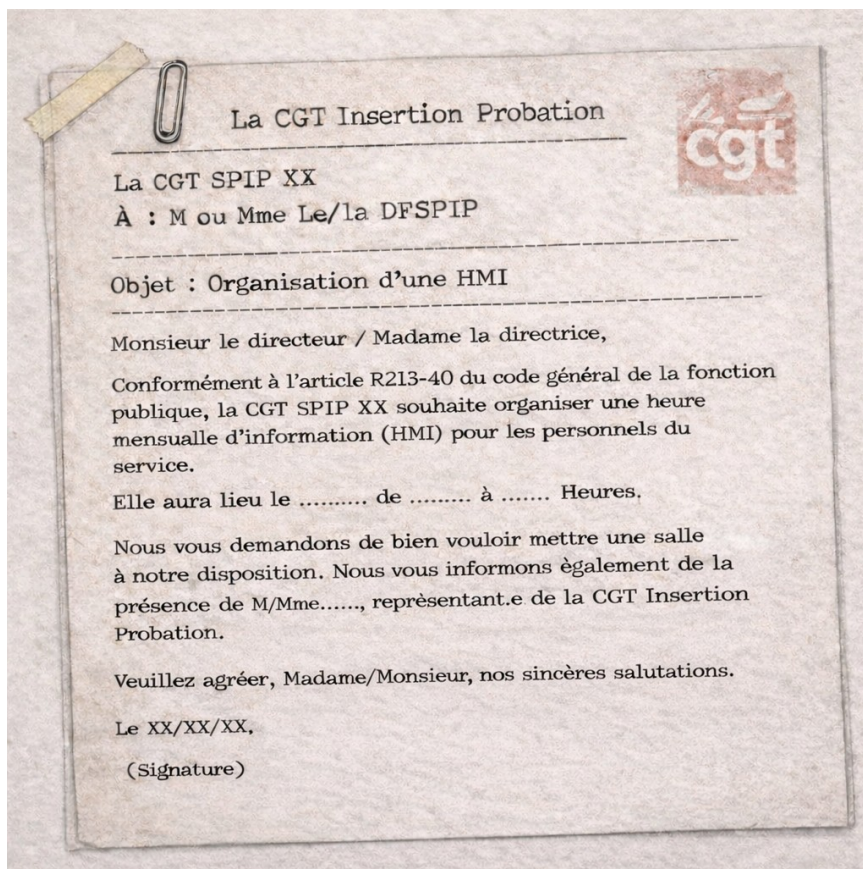
Il ne faut pas hésiter à faire le tour des collègues pour leur rappeler directement l'intérêt de leur présence à ces réunions et leur droit à cette information.

Les HMI peuvent aussi être un excellent support pour préparer les conseils sociaux d'administration avec l'ensemble des collègues, ou encore organiser une mobilisation.

⇒ Réunion spéciale en période électorale :

Dans les 6 semaines précédant le scrutin, les syndicats présentant une candidature peuvent tenir une réunion d'information supplémentaire d'1h.

Comme pour l'HMI « classique » les démarches pour son organisation sont identiques.



La CGT Insertion Probation

La CGT SPIP XX

À : M ou Mme Le/la DFSPIP

Objet : Organisation d'une HMI

Monsieur le directeur / Madame la directrice,

Conformément à l'article R213-40 du code général de la fonction publique, la CGT SPIP XX souhaite organiser une heure mensuelle d'information (HMI) pour les personnels du service.

Elle aura lieu le de à Heures.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre une salle à notre disposition. Nous vous informons également de la présence de M/Mme....., représentant.e de la CGT Insertion Probation.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, nos sincères salutations.

Le XX/XX/XX.

(Signature)

L'information des collègues

Il est nécessaire de prévenir l'ensemble des personnels de la tenue d'une réunion. Cette information peut se faire par affichage et/ou diffusion mail d'un document présentant la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.